

Le mardi 29 septembre 2015
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BALLEE	MERSCH	Emmanuel
BALLEE	HUBERT	Sébastien
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	PAUL
LE BIGNON DU MAINE	LANDELLE	Bertrand

LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	MOCHER	Frédéric
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile

Étaient absents excusés :

Messieurs Bellay Jean-louis – Boisseau André – Mesdames Rapin Yveline - Morand Marie-Claude - Perthué Evelyne qui a donné pouvoir à Bernard Boizard.
Norbert Bouvet Conseiller Départemental - Julie Jean Conseillère Départementale.

Assistait également à la séance:

Sylvie Landelle - DGS

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2015,
- Rapport de la commission affaires sociales du 22 septembre 2015,
- Rapport de la commission tourisme du 23 septembre 2015,
- Exploitation de la piscine ; mise en place de la commission de délégation de service public pour le choix du délégataire ?
- Avenant Nouveau Contrat Régional,
- GIGALIS ; modification des statuts,
- Convention Initiative Mayenne,
- Affaires financières.

Ajout d'un dossier à l'ordre du jour

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour, le dossier suivant ;
- Groupement de commande d'achat d'électricité

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide cette proposition.

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 21 juillet 2015

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 21 juillet 2015.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Rapport de la commission affaires sociales du 22 septembre 2015

Rapporteur ; Jean-Marc POULAIN, Vice-président en charge de la commission Affaires Sociales du Pays de Meslay-Grez,

Ordre du jour :

SSIAD :

- SISA convention de mise à disposition de l'infirmière coordinatrice,
- Livret d'accueil,
- Budget SSIAD.

Bilan de l'action « Consommez aujourd'hui, comment agir au quotidien ? »

Questions diverses.

SISA : Convention de mise à disposition de l'infirmière coordinatrice du SSIAD

La Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires de Meslay/Grez (SISA) demande la mise à disposition Madame GIBON Marie-Elisabeth – agent titulaire du Service de Soins Infirmiers au grade de Cadre de Santé – près de la SISA afin de gérer les missions de coordinatrice d'appui PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie), à compter du 1er octobre 2015 jusqu'au 31/07/2016, à hauteur de 17,5 H/semaine (soit 50%).

Une convention doit être établie afin de définir les modalités financières et d'organisation.

Organisation proposée jusqu'en juillet 2016:

- Marie GIBON, coordinatrice à mi-temps pour la SISA
- recrutement d'une infirmière coordinatrice à temps complet pour la coordination du SSIAD

Intérêt de cette nouvelle organisation:

- **Pour la SISA:** Marie GIBON apporte sa connaissance du territoire, de la gérontologie, des professionnels libéraux, des différents organismes et des dispositifs du « maintien à domicile »
- **Pour le SSIAD:** l'infirmière coordinatrice recrutée peut se familiariser avec tout l'aspect administratif et réglementaire de la gestion d'un SSIAD grâce à la période de doublon avec Marie GIBON

Les missions de l'infirmière coordinatrice:

- réaliser à domicile une évaluation globale des besoins de la personne
- organiser en tant que de besoin des réunions interdisciplinaires
- participer avec le médecin traitant à l'élaboration du Plan Personnalisé de Santé (PPS) avec la personne et son entourage en tenant compte des évaluations et interventions déjà en place
- faire le lien avec les professionnels déjà en charge de la situation, éventuellement participer à la concertation des professionnels concernés par la situation organisée par la MDA afin de partager les données d'évaluation et de mettre en cohérence l'ensemble des interventions
- planifier les services nécessaires à l'aide du plan personnalisé de soins (PPS)
- assurer un suivi et l'évaluation du PPS
- organiser le soutien et coordonner les différents intervenants impliqués
- assure une révision périodique du (PPS)

=> **Les membres de la commission proposent de valider la convention de mise à disposition de l'infirmière coordinatrice du SSIAD près de la SISA.**

SSIAD : Livret d'accueil

La loi 2/01/02= 7 outils à destination des patients:

- **Le livret d'accueil**
- La charte des droits et libertés
- Le contrat de séjour
- Un conciliateur ou médiateur (personne qualifiée)
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- Le projet d'établissement ou de service
- Le conseil de la vie sociale

Travail sur la réalisation du livret d'accueil

Reprend une grande partie du règlement de fonctionnement

Plusieurs points abordés dans le livret d'accueil:

- Présentation du SSIAD
- Missions du SSIAD
- Objectifs du SSIAD et critères et conditions d'admission de prise en charge et fin de prise en charge
- Modalités d'accueil et de prise en charge
- Déontologie, droits et obligations
- Organisation du SSIAD avec les horaires d'intervention des aides-soignants(es)
- Organisation des soins
- Transmission de l'information
- Dossier médical partagé (DMP)
- Désigner une personne de confiance
- Les directives anticipées
- La personne qualifiée
- Lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance
- L'équipe mobile spécialisée d'accompagnement (EMSA)
- Démarche qualité

=> **Les membres de la commission proposent de valider cet outil.**

SSIAD : Budget prévisionnel 2016

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015 prévisionnel au 24/08/15	Prévisionnel 2016
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60621 - Combustibles et carburants	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
	60624 - Fournitures administratives	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
	6066 - Fournitures médicales	1 555,06 €	1 555,06 €	1 500,00 €
	6068 - Autres achats non stockés de matières et fournitures	900,00 €	1 150,00 €	1 000,00 €
	6251 - Voyages et déplacements	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
	6257 - Réceptions	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	6261 - Frais d'affranchissements	152,00 €	152,00 €	- €
	62621 - Frais annexes de télécommunications	66,00 €	66,00 €	- €
	6262 - Frais de télécommunication	1 738,00 €	1 738,00 €	390,00 €
	6283 - Prestation de nettoyage	1 834,00 €	1 834,00 €	1 500,00 €
	6287 - Rembt frais flux croisés télép+affranchis+eau+chauff.+TF	9 250,00 €	9 250,00 €	10 848,00 €
6288 - Autres Cotisations UNASSI IDECO53 POLE	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
TOTAL DEPENSES CHAPITRE 011		36 005,06 €	36 255,06 €	35 748,00 €

SSIAD : Budget prévisionnel 2016

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015 prévisionnel au 24/08/15	Prévisionnel 2016
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	6215 - Personnel affecté à l'établissement	18 350,00 €	18 350,00 €	18 500,00 €
	622322 - Honoraires soins infirmiers	23 487,00 €	23 487,00 €	24 000,00 €
	622322 - Honoraires Autres auxiliaires médicaux	100,00 €	76,00 €	100,00 €
	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémun.	600,00 €	606,45 €	700,00 €
	64111 - Rémunération principale	132 969,86 €	134 226,59 €	134 500,00 €
	64112 - NBI, supplément familial de traitement, indemnité de rési	2 800,00 €	1 895,20 €	1 900,00 €
	64113 - Prime de service	13 000,00 €	12 548,35 €	12 560,00 €
	64118 - Autres indemnités	28 000,00 €	29 941,39 €	30 000,00 €
	64131 - Rémunération principale	46 309,34 €	53 291,59 €	45 152,00 €
	64138 - Autres indemnités	16 000,00 €	8 969,15 €	8 700,00 €
	64151 - rémunération principale	- €	4 827,01 €	4 830,00 €
	64513 - Cotisations aux caisses de retraite	1 320,00 €	1 324,74 €	1 350,00 €
	64521 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00 €	41 667,38 €	39 100,00 €
	64523 - Cotisations aux caisses de retraite	44 000,00 €	44 151,01 €	43 500,00 €
	64524 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	4 500,00 €	4 116,05 €	3 800,00 €
	6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	1 000,00 €	985,99 €	1 000,00 €
	6475 - Médecine du travail	700,00 €	630,00 €	700,00 €
	64784 - Oeuvres sociales	2 400,00 €	2 386,32 €	2 400,00 €
	64788 - Autres	5 000,00 €	4 656,01 €	5 000,00 €
	6488 - Autres charges diverses de personnel formation	15 263,00 €	10 262,82 €	11 200,00 €
TOTAL DEPENSES CHAPITRE 012		395 799,20 €	398 399,05 €	388 992,00 €

SSIAD : Budget prévisionnel 2016

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015 prévisionnel au 24/08/15	Prévisionnel 2016
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	6132 - Locations immobilières	5 316,00 €	5 316,00 €	5 330,00 €
	6135 - Locations mobilières	17 600,00 €	17 600,00 €	18 000,00 €
	61551 - Entretien Matériel médical	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	61558 - Entretien Autres matériels et outillages	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	61561 - Maintenance Informatique	2 900,00 €	2 900,00 €	3 000,00 €
	6163 - Assurance véhicule	1 859,00 €	1 859,00 €	2 000,00 €
	6161 - Assurance Multirisques Pôle santé	30,00 €	30,00 €	32,00 €
	6165 - Responsabilité civile	750,00 €	750,00 €	785,00 €
	617 - Etudes et recherches	- €	- €	5 000,00 €
	6182 - Documentation générale et technique	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	6184 - Concours divers Médisys	4 032,00 €	4 032,00 €	4 200,00 €
	623 - Publicité, publications, relations publiques	850,00 €	850,00 €	400,00 €
	6358 - Autres droits	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	68111 - Immobilisations Incorporelles	281,00 €	281,00 €	351,00 €
	68112 - Immobilisations corporelles	3 904,50 €	3 904,50 €	1 059,00 €
TOTAL DEPENSES CHAPITRE 016		40 292,50 €	40 292,50 €	42 927,00 €
TOTAL DEPENSES		472 096,76 €	474 946,61 €	467 667,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		- €	4 792,65 €	- €

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015	Prévisionnel 2016
Groupe 1 : Pfts de la tarificat ⁹	731112 - Dotation globale soins SSIAD - personnes âgées	442 275,56 €	442 275,56 €	441 991,00 €
Groupe 2 : Autres pfts relatifs à l'exploitat ⁹	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non m	880,00 €	880,00 €	- €
	6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de p	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
	7088 - Autres produits d'activités annexes EMSA+ SISA	9 640,00 €	17 283,00 €	7 226,93 €
Groupe 3 : Pfts financiers et pfts non encaissables	773 - Mandats annulés (sur exerc. antér.) ou atteints déchéanc	522,00 €	522,00 €	- €
	778 - Autres pfts exceptionnels	- €	- €	- €
	78742 - Reprises sur prov. réglementées pour renouvellement d	2 900,00 €	2 899,50 €	- €
Excédent		14 779,20 €	14 779,20 €	17 349,07 €
TOTAL RECETTES		472 096,76 €	479 739,26 €	467 667,00 €

SSSIAD : Budget prévisionnel 2016

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015 prévisionnel au 24/08/15	Prévisionnel 2016
205	Logiciel	150,00 €	138,24 €	150,00 €
2135	Intallations et agencements	- €		
2184	Mobilier	- €		
2181	Installation et anqts divers	- €		
2183	Matériel informatique	250,00 €	212,64 €	
2188	autres matériel	2 135,10 €		1 260,00 €
IMMOB. CORPORELLES (hors opérations)		2 535,10 €	350,88 €	1 410,00 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 535,10 €	350,88 €	1 410,00 €
142	Reprise sur provision	2 900,00 €	2 899,50 €	- €
DEPENSES FINANCIERES		2 900,00 €	2 899,50 €	- €
TOTAL DES DEPENSES		5 435,10 €	3 250,38 €	1 410,00 €
001	Déficit reporté	- €	- €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 435,10 €	3 250,38 €	1 410,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			2 184,72 €	- €

Budget prévisionnel 2016 SSIAD		BP exécutoire 2015	Réalisé 2015 prévisionnel au 24/08/15	Prévisionnel 2016
2805	Amort Logiciel	281,00 €	281,00 €	351,00 €
28135	Amort	187,00 €	187,00 €	187,00 €
28182	Amort véhicule	2 899,50 €	2 899,50 €	- €
28183	Amort mat informatique	454,00 €	454,00 €	507,00 €
28184	Amort mobilier	236,00 €	236,00 €	236,00 €
28188	Amort matériel	128,00 €	128,00 €	129,00 €
AMORTISSEMENT DES IMMOB		4 185,50 €	4 185,50 €	1 410,00 €
RECETTES FINANCIERES		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES		4 185,50 €	4 185,50 €	1 410,00 €
001	Excédent reporté	1 249,60 €	1 249,60 €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 435,10 €	5 435,10 €	1 410,00 €

=> Les membres de la commission proposent de valider ce budget.

Bilan de l'action : Consommez au jourd'hui, comment agir au quotidien?

L'Espace Meslois, la communauté de communes du Pays de Meslay Grez et l'antenne solidarité de Grez en Bouère ont mis en place au printemps 2013 un accompagnement collectif sur le thème du budget familial permettant de répondre aux problématiques sociales du territoire. Cette action a été reconduite au printemps 2014 puis à l'automne 2014, cette dernière session a du être reportée au printemps 2015 faute d'un nombre suffisant de participants.

Cette action vise principalement les personnes en difficultés budgétaires (personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, personnes suivies par l'antenne solidarité de Grez en Bouère) mais aussi les personnes désireuses d'avoir de l'information sur la gestion de leur budget (personnes fréquentant l'Espace Meslois).

L'action est proposée aux zones d'intervention des 3 partenaires.

Objectifs de l'action:

- o Prendre conscience que chacun peut agir sur son budget
- o Permettre aux habitants de s'approprier leur budget et de retrouver un équilibre budgétaire

Déroulement de l'action: 6 ateliers = 6 thématiques abordées

1. Consommer aujourd'hui : notion de budget (recettes, dépenses, épargne), différencier les envies des besoins en terme de consommation
2. Ces nouveaux conseillers bancaires: redevenir propriétaire de son argent, l'importance de se renseigner des différents produits que l'on souscrit (assurances par exemple)
3. Économisez votre énergie: l'eau et l'électricité = argent transformé, éco-gestes
4. Ces nouveaux appareils de compagnie: portables, ordinateurs, télévisions = budget en augmentation constante (dépenses liées à l'achat mais aussi aux abonnements et consommations énergétiques)
5. Le caddie de mes envies: notion d'alimentation plaisir, méfiance de certains messages publicitaires (achat en lot par exemple)
6. L'argent de mes projets: nécessité d'épargner pour réaliser mes projets (départ en vacances, achat d'une télévision, ...)

Fréquentation du public:

- 14 personnes inscrites aux ateliers
- De 8 à 10 personnes sur chaque atelier

Constats des ateliers du printemps 2015 en vue de reporter cette action à l'automne 2015:

- Nécessité de maintenir les ateliers les mardi après-midi juste avant la distribution alimentaire
- Besoin de viser un public plus large sur certains ateliers

Réponses apportées:

- Deux ateliers supplémentaires sur l'énergie et la banque pour aller plus loin dans l'information avec l'intervention de professionnels (ancien conseiller bancaire, espace info énergie et le conseil départemental (spécialiste énergie)
- Deux temps « espace projet » insérés dans le programme des ateliers pour émerger une réflexion à la question: « et si nous avions le pouvoir de changer les choses? »

=> Un programme plus complet pour l'action de l'automne 2015

**Bilan de l'action:
Consommez
aujourd'hui,
comment agir
au quotidien?**

**=> Les membres de la
commission ont émis un avis
favorable sur la poursuite de
l'action à l'automne 2015**

	Projet de reconduite de l'action automne 2015			
	Coût du projet	Repartition participation		
		MESLAY	CCPMG	CD
Communication				
Affiches et plaquettes	13,20€		13,20 €	
Conception graphisme (5h x 20€/pers /h)	25,00 €		25,00 €	
Réunion de coordination et bilan				
4 séances (3h x 15€/ pers/ h)	810,00 €	180,00 €	180,00 €	450,00 €
Rédaction projet et bilan (4h * 15€/h/ institution)	180,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Animations				
Présentation de l'action (centre distributeur banque alimentaire) (2h x 15€/h/pers)	90,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Temps d'information collective (2h x 15€/h/pers)	120,00 €	30,00 €	30,00 €	60,00 €
Préparation 9 séances (6 ateliers initiation, 2 ateliers espace projet et bilan collectif) (1h x 15€/personne/heure)	270,00 €	135,00 €	- €	135,00 €
Préparation 2 séances perfectionnement (4h x 15€/personne/heure)	480,00 €	120,00 €	120,00 €	240,00 €
Animation 10 séances(2h x 15€/pers/h)	630,00 €	300,00 €	-€	330,00 €
Animation bilan (2h x 15€/pers/h)	60,00 €	0,00 €	30,00 €	30,00 €
Papeterie				
Photocopies séances travail	10,00 €		10,00 €	
Classeurs- participant	57,00 €		20,00 €	37,00 €
Convivialité				
Thé, café, jus de fruit	30,00 €			30,00€
TOTAL hors valorisation du personnel	110,20 €	0,00 €	43,20 €	67,00 €
TOTAL avec valorisation de personnel	2 775,20 €	855,00 €	518,20 €	1 402,00 €

Valorisation mise à disposition de personnel

Questions diverses:

Echanges sur la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) rendant facultative la création de centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1.500 habitants. Les compétences du CCAS peuvent alors soit être gérées directement par la commune, soit transférées au centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

=> La communauté de communes envisage-t-elle de créer un CIAS?

- Pour ce qui concerne la question sur la création d'un CIAS, le Président précise que l'idée est de poursuivre la méthode de fonctionnement mise en place pour la commission affaires sociales qui comprend les référents des CCAS des communes.

Les communes de moins de 1500 habitants, si elles le souhaitent pourront supprimer leur CCAS et instaurer un fonctionnement par commission municipale dédiée aux affaires sociales et comprenant des acteurs du social tels que des représentants des associations familiales.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la convention de mise à disposition de Mme GIBON Marie-Elisabeth près de la SISA à compter du 1^{er} octobre 2015.
- Valide le livret d'accueil du SSIAD tel que présenté.
- Valide le budget prévisionnel 2016 du SSIAD tel que présenté.
- Valide la reconduite de l'action « consommer aujourd'hui, comment agir au quotidien »
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°3 – Rapport de la commission tourisme du 23 septembre 2015

Rapporteur ; Didier GENDRON, Vice-président en charge de la commission tourisme du Pays de Meslay-Grez,

- Ordre du jour :
- Bilans à fin août 2015,
- Convention Gîtes de France,
- Tarifs hébergements et campings 2016,
- Questions diverses.

1 / Bilan au 30 septembre

Saint-Denis-du-Maine -Arquenay / Le Bignon

Chalets et Mobil homes

Village Vacances La Chesnaie	2015									
	Total mois Année 2012	Total mois Année 2013	Total mois Année 2014	Total 2015	Mobil homes		CHALETS			
					Chesnaie (Mobil homes)	Chesnaie (Mobil homes) Contrat eiffage+SNCF	Chesnaie (Chalets)	Chesnaie (chalets) Contrat eiffage+SNCF	Arquenay (Eiffage)	Le Bignon(Eiffage)
Janvier	1689,90	10178,55	5587,00	10135,00	994,00 €	3000,00	2 241,00 €	1900,00	1 500,00	500,00
Février	1780,20	6527,30	8396,00	9112,00	496,00 €	3000,00	1 116,00 €	2500,00	1 500,00	500,00
Mars	3206,26	7082,57	4227,00	8866,00	439,00 €	3000,00	927,00 €	2500,00	1 500,00	500,00
Avril	5568,41	9575,57	10675,00	11582,00	1 221,00 €	3000,00	2 861,00 €	2500,00	1 500,00	500,00
Mai	5622,27	7598,40	10836,00	8811,00	2 494,00 €	1000,00	1 817,00 €	1500,00	1 500,00	500,00
Juin	6687,94	10964,19	13725,00	14576,00	5 597,00 €	1000,00	4 479,00 €	1500,00	1 500,00	500,00
Juillet	14317,37	12476,01	15124,00	18948,00	9 876,00 €	0,00	7 622,00 €	1000,00	450,00	0,00
août	9653,37	15324,37	16684,12	15650,00	8 042,00 €	0,00	6 608,00 €	1000,00	0,00	0,00
Septembre	3656,73	10695,08	8998,00	0,00						
Octobre	3238,57	3994,07	4513,00	0,00						
Novembre	3360,74	2844,93	8607,00	0,00						
Décembre	1847,83	3403,01	10372,00	0,00						
ss total I	60 629,59	100 664,05	117 744,12	97 680,00	29 159,00	14 000,00	27 671,00	14 400,00	9 450,00	3 000,00
Total année	60629,59	100664,05	117744,12	97680,00	29159,00	14000,00	27671,00	14400,00	9450,00	3000,00
Comparatif au 30/08	79 726,96 €	85 254,12 €	97 680,00 €		Total Mobil homes	43 159 €	Total Chalets	54 521 €		
Budget	57 500 €	90 000 €	115 000 €	90 000 €	Budget	40 000 €	Budget	50 000 €		

Bouère - Village Nature et Jardin

CA des locations Bungalows						2015		
Village Vacances Bouere	Total mois Année 2010	Total mois Année 2011	Total mois Année 2012	Total mois Année 2013	Total mois Année 2014	Total 2015	Gîtes de France	snCF
Janvier	107,50	1 140,24	409,08	4 430,69	1 960,00	6 357,00	2 857,00 €	3 500,00
Février	516,36	1 614,31	1 003,18	3 177,79	4 603,00	5 109,00	1 609,00 €	3 500,00
Mars	1 260,80	1 240,48	2 607,06	4 057,67	2 210,00	5 953,00	2 453,00 €	3 500,00
Avril	3 792,89	5 398,00	4 749,70	5 318,96	3 434,00	6 911,00	3 411,00 €	3 500,00
Mai	3 792,94	4 423,27	4 709,50	5 672,82	6 714,00	3 968,00	1 968,00 €	2 000,00
Juin	1 587,09	5 462,39	4 590,43	6 411,31	7 511,00	8 021,00	6 021,00 €	2 000,00
Juillet	7 325,91	7 367,35	9 775,59	9 522,63	10 096,00	10 669,00	9 169,00 €	1 500,00
août	10 888,78	11 604,50	10 338,46	11 085,38	15 903,68	10 352,00	8 852,00 €	1 500,00
Septembre	4 719,45	4 104,96	5 817,01	5 983,16	13 614,00	0,00		
Octobre	1 448,23	2 632,29	4 445,73	5 231,89	3 834,00	0,00		
Novembre	2 343,56	2 067,93	2 853,93	3 361,91	7 380,00	0,00		
Décembre	924,58	3 219,45	4 178,81	3 532,14	4 374,00	0,00		
ss total I	38 708,09	50 275,17	55 478,48	67 786,35	72 712,64	57 340,00	36 340,00 €	21 000,00
ss total 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total année	38 708,09	50 275,17	55 478,48	67 786,35	68 715,04	57 340,00		
Budget	45 000,00	45 000,00	47 500,00	75 000,00	75 000,00	65 000,00		
Comparatif au 30/08			49 677,25 €	52 431,68 €	57 340,00 €			

Saint-Denis-du-Maine

Base de loisirs de La Chesnais

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisation au 31/08
Total prestation "Hébergement" (HT)	118 553,49 €	180 001,68 €	158 192,09 €	132 750,00 €	145 240,95 €
Bungalows	72 794,22 €	74 852,41 €	67 523,26 €	50 000,00 €	54 521,00 €
Mobilhomes		37 515,18 €	43 823,81 €	40 000,00 €	43 159,00 €
CAMPING	22 275,64 €	31 301,38 €	22 852,63 €	15 000,00 €	6 905,35 €
Rbt frais	3 068,34 €	9 979,86 €	6 740,88 €	7 000,00 €	19 909,20 €
Total Autres prestations de services (TTC)	8 781,60 €	11 717,60 €	7 911,90 €	9 400,00 €	9 603,10 €
Activités CAMPEURS					
PEDALO	5 061,80 €	7 783,00 €	4 462,50 €	5 500,00 €	6 202,60 €
MINI GOLF	3 437,70 €	3 739,40 €	3 180,70 €	3 500,00 €	3 400,50 €
CANOE	206,60 €	- €	- €	200,00 €	- €
VTT	75,50 €	195,20 €	268,70 €	200,00 €	- €
Total ventes autres marchandises (HT)	11 633,69 €	14 635,25 €	9 339,61 €	11 350,00 €	11 143,30 €
CONFISERIES	205,35 €	598,30 €	238,62 €	250,00 €	375,80 €
GLACES	5 867,13 €	8 165,10 €	5 163,51 €	6 000,00 €	5 960,60 €
BOISSONS	5 454,59 €	5 776,87 €	3 919,98 €	5 000,00 €	4 806,90 €
Snacking	106,62 €	94,98 €	17,50 €	100,00 €	- €

Villiers-Charlemagne

Le camping

La saison 2015 sera également marquée par le départ des ouvriers de la LGV, pour retrouver en fin d'année un chiffre d'affaires proche de celui de 2011

Réalisé au 31/08/2015	17 970,83 € ht
Réalisé 2014	29 307,24 € ht
Réalisé 2013	34 715,48 € ht
Réalisé 2012	31 418,05 € ht
Réalisé 2011	26 579,31 € ht

Budget prévisionnel 2015 30.000 €

2 - Convention Gîte de France

La communauté de communes a confié la gestion commerciale de ses hébergements touristiques à la centrale de réservation "Gîtes de France"

L'intérêt de cette disposition :

- Profiter de l'image positive du label "gîtes de France"
- Profiter du réseau de commercialisation de la centrale
 - Site Internet national
 - Site Internet départemental
- Capacité à réserver en ligne

Plateforme téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30, le samedi de 9h à 12h30 de 13h30 à 17h

De plus, la centrale est le porteur juridique de la relation commerciale.

En contrepartie, la centrale se rémunère par une commission de
 14 % si Gîte de France apporte le client
 10 % si nous sommes apporteur du client mais que gîte de France gère le contrat
 9 % si nous sommes apporteur du client et que nous saisissons le contrat.

Trois options sont proposées par la centrale:

- La gestion "exclusive" par le service client de Gîtes de France
- La gestion "partagée"
 Le propriétaire et la centrale se chargent des locations toute l'année, mais la centrale à l'exclusivité de juin à septembre
- La gestion "Libre"
 Le propriétaire se charge des locations toute l'année

L'adhésion est valable pour une année.

COMMERCIALISATION DES GÎTES POUR 2016

Définition des 3 formules

Service Clients : (convention à l'année)

- Prise en charge totale par le Service Clients toute l'année
- Les coordonnées de la Centrale figurent sur le site internet et les documents Gîtes de France
- Réservation en ligne possible 7j/7 et 24h/24 sur le site internet national, le site internet départemental, et sur le site de Mayenne Tourisme.
- Disponibilités du gîte visibles en temps réel sur le planning de la Centrale
- Pas de blocage possible (sauf cas de force majeure), une commission de 10% peut être demandée si blocage fait sans justificatif.
- Commission à 14 % si le contrat est fait par la centrale de réservation, 10% si le propriétaire est apporteur d'affaires (coordonnées du client communiquées à la centrale par celui-ci) et 9% si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire.
- Des avis clients suite aux séjours
- Une relation avec le client par sms avant, pendant et après le séjour

Location Directe :

- Prise en charge totale par le propriétaire qui effectue lui-même ses réservations
- Les coordonnées du propriétaire figurent sur le site internet et les documents Gîtes de France

Réservation partagée (convention 4 mois de Juin à Septembre):

- De début Juin à fin Septembre : prise en charge totale par le Service Clients
- Le reste de l'année : réservations pouvant être effectuées à la fois par le Service Clients et par le propriétaire
- Les coordonnées de la Centrale figurent sur le site internet et les documents Gîtes de France
- Réservation en ligne possible par la Centrale 7j/7 et 24h/24 sur le site internet national, le site internet départemental et sur le site de Mayenne Tourisme.
- Disponibilités du gîte visibles en temps réel sur le planning de la Centrale
- Période minimum confiée à la Centrale : Juin/Juillet/Août/Septembre
- Le propriétaire confie son gîte à la Centrale mais peut bloquer des périodes via internet (Module Propriétaire) en dehors de Juin à Septembre. Une commission de 10% pourra être demandée si blocage fait entre Juin et Septembre sans justificatif.
- Commission à 14 % si le contrat est fait par la centrale de réservation, 10% si le propriétaire est apporteur d'affaires (coordonnées du client communiquées à la centrale par celui-ci) et 9% si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire.
- Des avis clients suite aux séjours réservés uniquement par la centrale de réservation
- Une relation avec le client par sms avant, pendant et après le séjour uniquement pour les clients passant par la centrale.

Périodes tarifs et mode de constitution des tarifs (exemple 2015)

TARIFS À LA SEMAINE – SAISON 2015 – (CHARGES COMPRISSES SAUF CHAUFFAGE)					
Très Haute Saison du 11/07/2015 au 21/08/2015	Haute Saison du 27/06/2015 au 10/07/2015 et du 22/08/2015 au 28/08/2015	Moyenne Saison du 07/02/2015 au 06/03/2015, du 11/04/2015 au 26/06/2015, du 29/08/2015 au 25/09/2015 et du 17/10/2015 au 30/10/2015	Basse Saison du 03/01/2015 au 06/02/2015, du 07/03/2015 au 10/04/2015, du 26/09/2015 au 16/10/2015 et du 31/10/2015 au 18/12/2015	Semaine Noël du 19/12/2015 au 25/12/2015	Semaine Nouvel An du 26/12/2015 au 01/01/2016

TARIFS WEEK-END ET MINI-SEMAINE - SAISON 2015 - (CHARGES COMPRISSES SAUF CHAUFFAGE)		
Week-end Moyenne Saison (2 nuits)	Week-end Basse Saison (2 nuits)	Mini-semaines : 3 nuits = Tarif week-end/Mini-semaine + 1/7 du tarif semaine 4 nuits = Tarif week-end/Mini-semaine + 2/7 du tarif semaine 5 nuits = Tarif week-end/mini-semaine + 3/7 du tarif semaine 6 nuits = Tarif semaine (Hors vacances scolaires)

AVIS de la COMMISSION

La commission propose de reconduire le contrat à l'identique de 2015, c'est-à-dire - La gestion "exclusive" par le service client de Gîtes de France

3 – TARIFS des Hébergements

Proposition 2016

La proposition tarifaire pour la prestation Chalets et Mobil homes sur les sites de la Chesnaie et de Bouère nécessite de faire un choix stratégique.

Le choix à faire est soit :

- Rester sur notre base de tarification et revaloriser de 2 % les prestations
- Se rapprocher des tarifs proposés par la concurrence mais cela impose la baisse de certains tarifs, notamment en saison
- S'aligner sur la concurrence pour les tarifs trop bas de notre offre, mais ne pas diminuer les tarifs en saison

Quel que soit le choix, il est par contre proposé de réévaluer les tarifs "location aux mois", très en dessous du marché.

Concernant les charges, le coût du KW/h est de l'ordre de 0,155 €. Nous appuyons les charges sur ce coût (0,16 €). Il est envisageable de le réévaluer à 0,18 € afin d'anticiper une éventuelle augmentation.

Au regard de l'étude comparative (voir annexe 1), les élus de la commission préconisent la troisième option :

- S'aligner sur la concurrence pour les tarifs trop bas de notre offre, mais ne pas diminuer les tarifs en saison

TARIFS HEBERGEMENT 2016									
Semaine du Samedi 16h au Samedi 10h Très haute saison : Haute saison : Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Basse saison : janvier février mars avril (hors vacances scol.) Mini - Semaine du Lun 18h au vend 10h (4 nuits) Haute saison Moyenne saison Basse saison		Arquenay le bignon		La Chesnaie				Bouère	
		CHALETs		CHALETs		mobil homes		CHALETs	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	Tarif 1	357,00 €	357,00 €	403,00 €	403,00 €	439,00 €	439,00 €	428,00 €	428,00 €
	Tarif 2	357,00 €	357,00 €	377,00 €	377,00 €	403,00 €	403,00 €	428,00 €	428,00 €
	Tarif 3	184,00 €	225,00 €	184,00 €	265,00 €	265,00 €	265,00 €	296,00 €	296,00 €
	Tarif 4	168,00 €	168,00 €	168,00 €	175,00 €	209,00 €	209,00 €	219,00 €	219,00 €
	Gîtes de France								
	Hors calcul Gîtes de France	219,00 €	257,00 € 219,00 €	251,00 €	298,00 € 270,00 €	294,00 €	320,00 € 294,00 €	285,00 €	312,00 € 285,00 €
	Gîtes de France								
	Hors calcul Gîtes de France	170,00 €	189,00 € 170,00 €	175,00 €	221,00 € 195,00 €	229,00 €	229,00 €	213,00 €	225,00 € 213,00 €
	Gîtes de France								
	Hors calcul Gîtes de France	165,00 €	145,00 € 165,00 €	165,00 €	187,00 € 165,00 €	198,00 €	198,00 €	191,00 €	191,00 € 191,00 €

TARIFS HEBERGEMENT 2016									
Week end du vend 15h au dim 16h Très haute saison : Haute saison Moyenne saison Basse saison Nuitée simple Week end Très haute saison : Haute saison Moyenne saison Basse saison Mois (Location longue durée) Toute l'année - Charges non comprises		Arquenay le bignon		La Chesnaie				Bouère	
		CHALETs		CHALETs		mobil homes		CHALETs	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	Tarif 5	117,00 €	155,00 €	143,00 €	190,00 €	179,00 €	205,00 €	163,00 €	190,00 €
	Tarif 6	117,00 €	125,00 €	122,00 €	145,00 €	153,00 €	153,00 €	128,00 €	140,00 €
	Tarif 7	117,00 €	117,00 €	117,00 €	117,00 €	138,00 €	138,00 €	128,00 €	128,00 €
	Tarif 8	92,00 €	92,00 €	92,00 €	105,00 €	122,00 €	122,00 €	92,00 €	105,00 €
	Tarif 9	77,00 €	92,00 €	92,00 €	105,00 €	122,00 €	122,00 €	92,00 €	105,00 €
	Tarif 10	77,00 €	77,00 €	77,00 €	85,00 €	97,00 €	97,00 €	77,00 €	85,00 €
	Tarif 11	500,00 €	550,00 €	500,00 €	650,00 €	500,00 €	650,00 €	500,00 €	650,00 €

A NOTER :

Concernant les tarifs au mois, il est proposé, au vu de la forte augmentation proposée, de limiter la hausse à 10%, soit 550€, pour les entreprises déjà sous contrat.

TARIFS des prestation annexes

Les élus de la commission proposent :

- de réévaluer le tarif des charges de 0,16 à 0,18 €.
- de réévaluer le tarif pour les animaux (chiens et chats) de 2,50 € à 3 €

TARIFS Frais Annexes sur tous les sites	2015	2016
location de draps 1 ou 2 personnes	6,50 €	6,50 €
Forfait ménage	50,00 €	50,00 €
Chiens-chats / jours	2,50 €	3,00 €

TARIFS des charges de chauffage	2015	2016
Les charges de chauffage sont indexées sur la consommation des kwatt/h		
	Par kwatt/heure	
	0,16 €	0,18 €
Location touristique du 1er septembre au 30 juin - à partir du 9ème kwatt/heure		
Location longue durée dès le premier Kw/h		
Montant des cautions		
	2015	
Cauton ménage	60,00 €	
Cauton CHALETS - Mobil Homes	165,00 €	
Cauton CHALETS - Mobil Homes Location longue durée	940,00 €	

TARIFS Frais Annexes sur VVNJ Bouère	2015	2016
Location de salle	75,00 €	75,00 €

4 - TARIFS des Campings

Les élus de la commission proposent, pour les 2 sites :

- de réévaluer les tarifs de 1% pour les prestations touristiques
- de réévaluer les tarifs de 2% pour les forfaits 'longue durée' (clientèle ouvrière)
- de réévaluer le tarif des charges de 0,16 à 0,18 €.

CAMPING VILLIERS CHARLEMAGNE			2016	
			proposition +1%	
	Saison 2015		Saison 2015	
	Juillet/Août	Hors saison	Juillet/Août	Hors saison
Forfait emplacement + 1 adulte	11,40 €	8,70 €	11,50 €	8,80 €
Pers. Supp (+12 ans)	6,30 €	4,70 €	6,40 €	4,70 €
Pers. Supp (-12 ans)	3,90 €	2,20 €	3,90 €	2,20 €
Camping-car nuitée parking accueil	8,30 €	8,30 €	8,40 €	8,40 €
Garage mort	0,00 €	3,60 €	0,00 €	3,60 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emplacement longue durée				
			proposition +2%	
caravane, 1 emplacement et électricité 4 kw/h par jour, 1 ou 2 personnes, 1 voiture		152,40 €		155,40 €
Forfait au mois (caravane supplémentaire) du 01/11 au 31/03 - Comprend: 1 caravane, 1 ou 2 personnes.		101,90 €		103,90 €
TARIFS des charges				
Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du 5ème Kw/h				
Par kwatt/heure 0,18 €				

Tarifs des aires de camping-cars

Dans l'attente des résultats de l'étude menée par Mayenne Tourisme, les élus de la commission proposent :

Pour Villiers-Charlemagne : de conserver la pratique actuelle :

Première nuit offerte, tarif de 8,40 € à partir de la deuxième nuit.

Pour Saint Denis du Maine : de mettre en place la même dynamique

Première nuit offerte, tarif de 5,00 € à partir de la deuxième nuit.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs des hébergements et des campings comme proposés, pour 2016.
- Valide la reconduction du contrat avec Gîtes de France à l'identique de 2015
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer le contrat à intervenir avec Gîtes de France et tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°4 – Exploitation de la piscine ; Mise en place de la commission de délégation de service public pour le choix du délégataire

1 – Rappel et Choix du cabinet chargé d'accompagner la Communauté de Communes jusqu'au choix du délégataire.

Dans sa réunion du 21 juillet 2015, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à rechercher un cabinet d'études pour un accompagnement à la procédure DSP devant conduire au choix du futur délégataire.

Une consultation a été faite fin juillet et le cabinet IPK/TAJ a été choisi pour mener la mission, pour la somme de 26 350€ HT frais de déplacements compris.

2 – Constitution de la commission de délégation de service public

Les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient l'intervention dans les procédures de délégation de service public d'une commission de délégation de service public élue par l'assemblée délibérante. Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant. Dans les établissements publics de coopération intercommunale, elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales).

L'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ». Il s'ensuit que la désignation des membres de la commission de délégation de service public se déroule en trois temps :

- Fixation, par le conseil communautaire, des conditions de dépôt des listes ;
- Dépôt des listes ;
- Election des membres par le conseil communautaire.

Enfin, il est rappelé que l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales précise que « les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ».

Dans le cadre de la passation de la convention de délégation de service public initiée par la communauté de communes, il est proposé de fixer, dès à présent, les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

La commission pouvant avoir un caractère permanent (durée du mandat) où portant sur un objet spécifique, Les membres du bureau proposent ;

1. De mettre en place la commission pour les besoins du choix du futur délégataire qui sera chargé de l'exploitation de la piscine. (caractère non permanent)
2. de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :
 - les conseillers communautaires sont invités à établir une ou plusieurs listes, qui pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sur papier blanc,
 - Les listes devront être déposées au siège de la communauté de communes au plus tard le 19 octobre à 12 heures en distinguant les candidats « titulaires » des candidats « suppléants » étant précisé qu'il conviendra de procéder successivement le jour de l'élection en conseil communautaire par deux votes distincts à l'élection des membres titulaires puis des membres suppléants.
 - De demander aux membres du comité de pilotage chargés de travailler le dossier piscine, de s'inscrire sur ces listes

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de mettre en place la commission de délégation de service public pour les besoins du choix du futur délégataire qui sera chargé de l'exploitation de la piscine
- Fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la dite commission comme proposé ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°5 – Avenant Nouveau Contrat Régional

1) RAPPEL

Signature du Nouveau Contrat Régional le 30/09/2013 pour un montant de subventions de 1 307 000€.

Echéance du contrat le 30 septembre 2016. Un avenant d'ajustement est possible au bout de 2 ans.

Au 1er septembre 2015, 13% de ce NCR a été mandaté et 91% a été voté par la Région ce qui démontre la bonne programmation des actions de la Communauté de communes.

2) OBJET DE L'AVENANT

L'avenant au NCR est un avenant qui porte essentiellement sur l'abandon de l'action 3 concernant la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les équipements sportifs dont les crédits pourraient être réaffectés sur l'action 6 qui concerne la réalisation de la piscine intercommunale à Meslay du Maine.

- L'action annulée

↳ Action N°3 : Mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les équipements sportifs

Souhaitant être ambitieux dans sa politique énergétique, avec une démarche d'exemplarité, la Communauté de communes a souhaité profiter de la construction d'une nouvelle piscine à Meslay du Maine pour réfléchir à la mise en place d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur permettant de desservir la salle des sports située à proximité, ainsi que le collège et la centre social. Ainsi après une pré-étude de faisabilité, un appel d'offre sous forme de CREM (Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance) a été lancé le 27 avril 2015. L'analyse des offres et les auditions des candidats a été effectuée en juillet 2015. Il en ressort un surcoût économique trop important du projet : le coût de l'investissement, associé à des coûts d'exploitation élevés non compensés par la revente du coût de l'énergie ont conduit les élus communautaires à abandonner le projet en l'état au profit d'une chaufferie gaz. La construction de la piscine étant déjà bien avancée, il était urgent de faire le choix d'un nouveau mode de chauffage, ce qui ne laissait pas de temps à une nouvelle étude. Cependant, si le projet est abandonné momentanément, les élus se laissent la possibilité de réétudier le projet avec un réseau de chaleur moins important.

- L'action conservée mais avec des crédits CTU modifiés

↳ Action N°6 : Construction d'une piscine intercommunale à Meslay du Maine (2nde tranche)

La réalisation d'un tel projet étant coûteux, les élus ont souhaité affecter les crédits laissés disponibles par l'abandon de la chaufferie bois et du réseau de chaleur à la construction de la piscine afin de maximiser les subventions sur ce projet « phare » de la Communauté de communes. Ainsi la subvention NCR apportée à ce projet sera de 1 075 000€.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'avenant au programme d'actions de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer le dit avenant et tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°6 - GIGALIS ; modification des statuts

Rappel

Dans sa séance du 4 juin 2013, le conseil communautaire du Pays de Meslay Grez a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Gigalis qui est Créé depuis 2000, et qui fédère le Conseil Régional, des établissements publics et des collectivités des Pays de la Loire, pour que s'établissent :

- les conditions d'un **aménagement numérique concerté**, à **coûts abordables**,
- les conditions d'accès à des **offres de haut débit** très attractives pour les acteurs ligériens, encourageant la dynamique concurrentielle et le développement d'usages innovants.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT GIGALIS PAR DELIBERATION DU 3 JUILLET 2015

Par délibération du 3 juillet 2015, le comité syndical Gigalis a délibéré pour modifier ses statuts pour répondre aux objectifs suivants :

- Dans le contexte numérique régional d'intervention des différentes collectivités (Région, départements, EPCI...), la modification statutaire tend à renforcer la complémentarité des actions du Syndicat mixte à celle de ces acteurs, tant sur les déploiements de réseaux très haut débit que le développement des services et usages numériques. Il est proposé de réorganiser les missions autour de trois axes (article 5 – missions du syndicat mixte) :
 - *Centre de concertation et de ressources en aménagement numérique* : animer un Centre de ressources sur les infrastructures, les services et usages ; organiser le partage et la diffusion de la connaissance sur les déploiements des réseaux, les besoins et les solutions télécoms, etc. ;
 - *Services et usages numériques* : contribuer à enrichir l'offre territoriale de services de communications électroniques ; encourager le développement des services et usages innovants ; favoriser l'accès des membres du Syndicat et plus largement des communautés à ces services, notamment en développant des offres de services mutualisées ;
 - *Aménagement numérique* : poursuivre le développement du réseau régional à très haut débit en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, en concentrant l'intervention sur le raccordement des communautés de l'innovation et ce, selon un **principe de subsidiarité** aux interventions des départements et des établissements publics territoriaux, tout en tenant compte des initiatives des opérateurs privés.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT OUVERT (SMO) NUMERIQUE EN MAYENNE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur départemental d'aménagement numérique de la Mayenne, eu égard à l'enjeu départemental du projet, échelle par ailleurs nécessaire pour bénéficier d'aides du Fonds de Soutien Numérique (FSN), le conseil Départemental de la Mayenne a créé un comité de pilotage dédié au projet de couverture Très Haut Débit du territoire.

Dans ce contexte, le comité de pilotage a décidé de mettre en place, à court terme, un syndicat mixte ouvert (SMO), groupement de collectivités apparu comme la structure de portage la mieux adaptée au projet mayennais et dédié au portage du réseau numérique « Mayenne très haut débit ». Sous réserve du transfert effectif des compétences des communes aux EPCI dont elles sont membres, le syndicat ainsi créé regrouperait le Conseil Départemental, les EPCI du Département et le SDEGM. *La mise en place de ce SMO doit être finalisée en octobre pour venir ensuite devant les conseils des EPCI et des communes.*

Dans l'espace régional, la révision du Schéma de cohérence régional d'aménagement numérique- SCORAN-, désormais acté, a défini un cadre de gouvernance assis sur le rôle stratégique de la commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique des territoires – CCRANT-, placée sous la double autorité de Mr le Préfet de région et Mr le Président du Conseil Régional. Ce cadre place désormais le syndicat mixte régional GIGALIS en appui à la CCRANT pour être le lieu de concertation et d'animation entre les acteurs de l'aménagement numérique tant pour les projets d'infrastructures que pour le développement des usages et services.

Compte tenu de ces évolutions, les statuts de GIGALIS ont été redéfinis par délibération du 3 juillet dernier. Par nécessité de cohérence et d'efficacité pour les projets mayennais d'aménagement numérique, il semble judicieux d'assurer une représentation unique des collectivités, tant à la CCRANT qu'au sein du Syndicat Gigalis, tel que permis par les nouveaux statuts du Syndicat découlant de la redéfinition de la gouvernance régionale. Cette représentation unique serait naturellement issue du SMO Mayennais et délibérée en son sein.

Proposition du Président et du BUREAU

Ainsi, considérant le projet de mise en place du SMO Mayenne très haut débit, il est proposé au conseil communautaire de ne pas valider les nouveaux statuts du syndicat GIGALIS et ainsi de retirer l'adhésion directe de la CCPMG, celle-ci se fera par l'intermédiaire du SMO Mayenne très haut débit.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts et de la proposition du Président et du Bureau ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de ne pas valider les nouveaux statuts du Syndicat GIGALIS,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°7 - Convention Initiative Mayenne

Une convention en date du 3 mars 1997 venait définir les modalités de partenariat entre Initiative Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez en faveur des créateurs ou repreneurs d'entreprises souhaitant s'implanter ou reprendre une entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez. Initiative Mayenne étant référencée à initiative France et devant respecter un certain cahier des charges selon la norme Iso 9001 d'Initiative France, cette convention de partenariat doit être réactualisée avec chacun des territoires afin d'être conforme et correctement mise à jour (voir convention jointe) :

Elle a pour objet de définir les modalités de partenariat entre INITIATIVE MAYENNE et la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez en faveur des créateurs ou repreneurs d'entreprises souhaitant s'implanter ou reprendre une entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez.

INITIATIVE MAYENNE S'ENGAGE A :

La plateforme INITIATIVE MAYENNE s'adresse à tous les créateurs repreneurs de type TPE et PME/PMI qui s'installent sur le département de la Mayenne.

Elle anime des comités d'agrément de prêts qui délivrent des prêts d'honneur (taux 0%) d'une durée maximum de 120 mois au créateurs /repreneurs d'entreprises :

PRET D'HONNEUR LOCAL CREATION/REPRISE (de moins de 3 ans d'existence ou de reprise)

- COMITES D'AGREMENT DE PRET LOCAUX CREATION/REPRISE
- TPE de type artisanat, commerce, industrie et profession libérale

PRET D'HONNEUR DEPARTEMENTAL CREATION/REPRISE (de moins de 3 ans d'existence ou de reprise)

- COMITE D'AGREMENT DE PRET DEPARTEMENTAUX CREATION/REPRISE
- PME de type industrie, artisanat et BTP hors artisanat

PRET D'HONNEUR LOCAL ECO ACTIVITE (de moins de 3 ans d'existence ou de reprise)

- COMITE D'AGREMENT DE PRET LOCAL CREATION/REPRISE qui se substitue au COMITE D'AGREMENT LOCAL ECO ACTIVITE, selon le règlement intérieur en vigueur de l'association
- TPE de type artisanat, commerce, industrie et profession libérale dont l'objet social consiste en l'ingénierie, recherche et développement, production et commercialisation de produits dont l'activité principale concourt à la démarche de développement durable.

PRET DEVELOPPEMENT (de 2 ans à 8 ans d'existence ou de reprise)

- COMITE D'AGREMENT DE PRET DEPARTEMENTAUX CREATION/REPRISE qui se substitue au COMITE D'AGREMENT DE PRETS CROISSANCE selon le règlement intérieur en vigueur de l'association
- PME de type industrie, artisanat et BTP hors artisanat

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY GREZ S'ENGAGE A :

Un chargé de mission, dénommé « animateur », salarié de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, à la charge de :

- L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet
- L'aide au montage des dossiers de demande de prêt
- La gestion des dossiers de demande de prêt d'honneur
- L'organisation du COMITE D'AGREMENT DE PRET LOCAUX CREATION/REPRISE DU PAYS DE MESLAY GREZ qui instruit les dossiers

L'animateur et Initiative Mayenne s'engagent à respecter la confidentialité des échanges qui pourront avoir lieu avec les bénéficiaires d'un prêt Initiative Mayenne.

PARTICIPATION AU FONDS DE PRETS D'HONNEUR D'INITIATIVE MAYENNE

Pour permettre à INITIATIVE MAYENNE de poursuivre son action visant à l'octroi de prêt d'honneur pour la création d'entreprise, La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez pourra être amenée à verser un abondement sans droit de reprise et de manière ponctuelle, aux fonds de prêt : local Création/reprise, Développement, Eco Activité et Innovation d'INITIATIVE MAYENNE.

Ce versement pourra intervenir sur demande d'INITIATIVE MAYENNE ou sur proposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez en fonction du besoin réel. Le versement de cet abondement pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

INITIATIVE MAYENNE s'engage à comptabiliser dans un compte spécifique les dotations respectives du fonds de prêts et toutes opérations liées à la gestion des prêts sous le contrôle annuel du commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission légale.

RAPPEL : Depuis 1999, la Communauté de communes a versé 98 204,29€ sur son fonds de prêt auquel la Région a ajouté 22 000€ (5% a été prélevé de l'ensemble des Fonds de Prêts pour mettre en place un fonds de Prêts croissance départemental)

Montant (Perte)		
Taux de perte (montant)	5 391.89	0.0076 %
Taux de perte (dossier)	5	0.0327 %

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la convention avec Initiative Mayenne telle que proposée.
- Autorise le Président à signer la dite convention et tout documents inhérent au présent dossier.

Dossier N°8 - Affaires Financières

1/BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : admissions en non-valeur

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admission en non-valeur suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2015		
N° LISTE	COMPTE	MONTANT TTC
1670301431	6541	808,52 €
1742420531	6541	186,51 €
TOTAL		995,03 €

2/BUDGET ANNEXE DECHETTERIE : Admissions en non-valeur

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admission en non-valeur suivants :

BUDGET ENVIRONNEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2015			
n° liste	Compte	montant ttc	montant ht
1684540231	6541	101,47 €	94,83 €
1742210531	6541	430,92 €	407,14 €
1663041431	6541	201,05 €	189,66 €
1680720831	6541	206,75 €	189,68 €
1423250531	6541	1 430,48 €	1 346,62 €
TOTAL		2 370,67 €	2 227,93 €

BUDGET ENVIRONNEMENT - EFFACEMENT DE DETTES 2015			
n° liste	Compte	montant ttc	montant ht
1703090531	6542	66,70 €	63,22 €
1602650831	6542	269,65 €	252,88 €
1508660231	6542	274,40 €	252,90 €
1783760231	6542	114,60 €	104,18 €
1786400231	6542	202,00 €	183,64 €
1788340531	6542	545,95 €	496,32 €
1789950531	6542	67,65 €	61,50 €
TOTAL		1 540,95 €	1 414,64 €

3/DM N°2 BUDGET ANNEXE DECHETTERIE

Vu le réaménagement de la déchetterie de Bouère, il est proposé de l'équiper d'une benne carton. Le devis de la SAS THIEVIN s'élève à 4 910 € HT. Les crédits à l'opération 080-Matériel et équipements sont insuffisants ; les crédits budgétaires prévus dans le cadre du BP 2015 à l'opération 076-Prévention sont insuffisants de 110 € ;

Les crédits budgétaires 2015 concernant la subvention NCR ont été affectés en totalité à l'opération 081-Matériel redevance incitative pour la somme de 24 000 € alors que la subvention s'élèvera à 30 000 € et concernera également l'opération 080 - Matériel d'équipement et 075 - Aménagement des espaces propreté,

Les crédits budgétaires 2015 concernant une subvention DETR de 30 000 € ont été imputés en totalité à tort au compte 1312 de l'opération 080 Matériel d'Equipement alors que la subvention concernera également l'opération 075 - Aménagement des espaces propreté et 081- Matériel Redevance incitative,

Les crédits budgétaires 2015 concernant la subvention du Conseil Départemental de 13 200 € relatif à l'opération 080 - Matériel d'équipement concerne l'opération 078 - Aménagement Déchetterie de Bouère,

Une subvention DETR de 30 000 € a été accordée pour l'opération 078 - Aménagement de la Déchetterie de Bouère, l'offre commerciale de l'entreprise ROMET concernant le remplacement du télescopique s'élève à 67 800 € HT (prévu 60 000 € au BP 2015) avec une reprise de l'ancien à 26 500 € (non prévue au BP 2015), les crédits budgétaires 2015 nécessitent d'être ajustés pour l'acquisition et la reprise ;

Les travaux concernant l'aménagement de la déchetterie de Bouère opération 078 s'élèvent à 59 359,30 €. Dans le cadre de ces travaux il est également proposé de reprendre le mur du silo existant qui nécessite une réhabilitation. Ces travaux s'élèvent à 13 398,90 € HT. Par conséquent, les crédits sont insuffisants à l'opération, il convient de prévoir 7 000 € de crédits supplémentaires ;

Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2128-078	Amgt Déchetterie BOUERE		7 000,00 €
024	Cession télescopique	26 500,00 €	
2188-073	Acquisition télescopique		7 800,00 €
2188-076	Matériel Prévention		110,00 €
1312-081	Subvention NCR	- 3 595,00 €	
1312-080	Subvention NCR	7 545,00 €	
1312-075	Subvention NCR	2 050,00 €	
1312-080	Subvention Région	- 30 000,00 €	
1331-080	DETR	13 320,00 €	
1331-075	DETR	4 200,00 €	
1331-081	DETR	12 480,00 €	
2188-080	Benne carton Bouère		2 730,00 €
1313-080	Subvention conseil Départemental	- 13 200,00 €	
1313-078	Subvention conseil Départemental	13 231,00 €	
1331-078	DETR Amgt Déchetterie BOUERE	30 000,00 €	
1641	Emprunt	- 44 891,00 €	
Total de la décision modificative n° 02/15		17 640,00 €	17 640,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		853 926,90 €	853 926,90 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		-75 831,98 €	-75 831,98 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		795 734,02 €	795 734,02 €

4/DM N°4 BUDGET PRINCIPAL :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION Numéro 5-4CC30062015 AYANT LE MEME OBJET

Préambule :

La décision modificative n°4 du budget principal validée en conseil communautaire du 30/06/2015 présente une erreur technique et nécessite qu'elle soit annulée et remplacée de la façon suivante :

- Vu l'aménagement de la ZA de Bazougers dont les travaux sont estimés à 35 000 € dont les travaux sont estimés à 35 000 € HT,
- Vu la vente de terrain pour la construction d'un module artisan à Grez en Bouère pour la somme de 9 750 €,
- Vu la vente de terrain pour la construction du bâtiment METHODE USINAGE sur la ZA La Chalopinière pour la somme de 14 300 €,

Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
657363	Subvention ZA du Clos Macé		35 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- 17 799,86 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 17 200,14 €
Total de la décision modificative n° 04/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		5 610 612,33 €	5 610 612,33 €
Pour mémoire décision modificative n° 1-2-3		16 738,00 €	16 738,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 627 350,33 €	5 627 350,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues		6 250,14 €
276358	Avance du budget ZI Fresne/Guitemière		- 9 750,00 €
276358	Avance du budget ZA Chalopinière	14 300,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	- 17 799,86 €	
Total de la décision modificative n° 04/15		- 3 499,86 €	- 3 499,86 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		10 508 277,84 €	10 508 277,84 €
Pour mémoire décision modificative n° 1-2-3		- 46 438,58 €	- 46 438,58 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		10 458 339,40 €	10 458 339,40 €

5/DM N°6 BUDGET PRINCIPAL

Les crédits concernant l'opération réhabilitation thermique de la salle des sports de Meslay n°252 sont insuffisants pour solder cette dernière, 420 € sont nécessaires,

En 2014, les honoraires des Bureaux d'études Soja Ingénierie et Octant relatifs à l'opération Chaufferie Bois ont été imputés à tort au compte 2313 au lieu du compte 2031,

Vu la réalisation de l'emprunt de 930 000 € concernant l'opération « Travaux Piscine » au 01/09/2015 et que la première échéance interviendra au 10/12/2015, les crédits budgétaires au BP 2015 sont insuffisants au chapitre 66,

Les crédits budgétaires 2015 prévus pour le centre de secours de Ballée doivent changer d'imputation car cette opération relève d'opération sous mandat,

Au vu des devis reçus pour l'opération 255 – Equipement multimédia, les crédits budgétaires du BP sont insuffisants, 2 200 € sont nécessaires,

Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 5 000,00 €
66111	Intérêts		5 000,00 €
Total de la décision modificative n° 06/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		5 610 612,33 €	5 610 612,33 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4+5		16 738,00 €	16 738,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 627 350,33 €	5 627 350,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-253	Travaux Chaufferie Bois	43 086,60 €	
2031-253	Etude Chaufferie Bois		43 086,60 €
2313 - 252	Réhabilitation thermique salle sport Meslay		420,00 €
10226	Taxe aménagement	420,00 €	
2313-244	Travaux centre secours Ballée		-162 720,00 €
4581244	Travaux centre secours Ballée		162 720,00 €
1323-244	Subvention Conseil Départemental	-49 000,00 €	
4582244	Subvention Conseil Départemental et Etat	65 550,00 €	
1321-244	Subvention Etat	-16 550,00 €	
2183-255	Equipement multi-médiat		2 200,00 €
2183-256	Equipement lecture		- 2 200,00 €
Total de la décision modificative n° 06/15		43 506,60 €	43 506,60 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		10 508 277,84 €	10 508 277,84 €
Pour mémoire décision modificative n° 1+2+3+4+5		129 811,42 €	129 811,42 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		10 681 595,86 €	10 681 595,86 €

6/DM N°3 BUDGET ANNEXE TOURISME :

Vu les prévisions de location des chalets et des mobilhomes, les crédits budgétaires inscrits au BP 2015 concernant les cautions sont insuffisants, il convient de prévoir les crédits suivants :

Les crédits budgétaires de l'opération 52 relatifs à l'acquisition d'un terrain situé au sud-ouest de la Base de la Chesnaie sont insuffisants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
165	Cautions		9 400,00 €
165	Cautions	9 400,00 €	
2111-52	Terrain		650,00 €
2313-34	Travaux cafétéria		- 650,00 €
Total de la décision modificative n° 03/15		9 400,00 €	9 400,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		152 341,00 €	152 341,00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1+2		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		161 741,00 €	161 741,00 €

Z/ REGULARISATION DE TRANSFERT DE PROPRIETE AU BUDGET TOURISME

BUNGALOWS de LE BIGNON DU MAINE

En 1996, 2 bungalows ont été construits par la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez sur la commune de Le Bignon du Maine à proximité du plan d'eau communal. A cet effet, il convient que la Commune de Le Bignon du Maine transfère à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez la parcelle sur laquelle ont été édifiés deux bâtiments à usage de loisirs, cadastrée section B873 pour une contenance de 10 a 87 ca. Il est proposé de régulariser cette situation par le biais d'un acte administratif et d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à signer cet acte.

BUNGALOWS de ARQUENAY

En 1996, 2 bungalows ont été construits par la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez sur la commune d'Arquenay à proximité du plan d'eau communal puis un troisième en 2003. A cet effet, il convient que la Commune d'Arquenay transfère à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez les parcelles sur lesquelles ont été édifiés trois bâtiments à usage de loisirs, cadastrées section C904 pour une contenance de 11 a 46 ca et C902 pour une contenance de 9 a. Il est proposé de régulariser cette situation par le biais d'un acte administratif et d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à signer cet acte.

8/ RETOUR PARTIEL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE pour les communes de Maisoncelles du Maine, Bazougers, Villiers Charlemagne, Arquenay, Bouère et Saint-Denis du Maine

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Maisoncelles du Maine (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Maisoncelles du Maine par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 937,34 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres Maisoncelles Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-005
Valeur actif au 29/9/2015	6 319,76 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	937,34 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	5 382,42 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Bazougers (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Bazougers par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 14,99 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres Bazougers Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-006
Valeur actif au 29/9/2015	1 977,24 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	14,99 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	1 962,25 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Villiers Charlemagne (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire). Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Villiers-Charlemagne par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 74,65 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres Villiers Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-008
Valeur actif au 29/9/2015	11 079,80 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	74,65 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	11 005,15 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Arquenay (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),
Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Arquenay par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 47 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres Arquenay Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-022
Valeur actif au 29/9/2015	6 908,49 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	47,00 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	6 861,49 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Bouère (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),
Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Bouère par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 112,11 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres Bouère Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-017
Valeur actif au 29/9/2015	11 082,20 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	112,11 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	10 970,09 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la Commune de Saint-Denis du Maine (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire) ; Vu le désherbage établi à la Bibliothèque de Saint Denis du Maine par la bibliothécaire le 01/06/2015 pour un montant de 8 €, il convient d'établir un procès-verbal de retour partiel pour les biens suivants :

	Actif Communauté de Communes
Désignation du bien	Livres St Denis du Maine Transf.Lecture
N° inventaire à l'actif	217-019
Valeur actif au 29/9/2015	3 411,70 €
Montant partiel du retour au 29/9/2015	8,00 €
Valeur restant à l'actif au 31/12/2015	3 403,70 €
Compte	21788
Montant des amortissements	0,00 €
Type d'amortissement	NEANT
Durée d'amortissement	NEANT

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les admissions en non-valeur du budget Assainissement comme proposées ci-dessus,
- Valide les admissions en non-valeur du budget annexe Déchetterie comme proposées ci-dessus,
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe Déchetterie telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative n°4 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative n°6 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative n°3 du budget annexe tourisme telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les actes administratifs de transfert de propriété à titre gratuit avec les communes de Le Bignon du Maine et d'Arquenay concernant les terrains sur lesquels ont été édifiés les bungalows,
- Valide les procès-verbaux de mise à disposition en retour partiel pour les Communes de Maisoncelles du Maine, Bazougers, Villiers Charlemagne, Arquenay, Bouère et Saint Denis du Maine tels que présentés ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Groupement de commande d'achat d'électricité

Conformément à la loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie » dite loi NOME du 7 décembre 2010, les tarifs réglementés de vente d'électricité aux communes et aux établissements publics des contrats, dont les seuils de puissances souscrites sont supérieures à 36 KVa (tarifs « jaune » et « vert »), seront supprimés.

La suppression légale de ces tarifs réglementés entraînera mécaniquement la caducité des contrats en cours pour les équipements suivants :

- Terrain de camping de la Chesnaie
- Pôle santé de Meslay du Maine
- Pôle intercommunal de Meslay du Maine
- Salle des sports de Ballée
- Village Vacances Nature et Jardin de Bouère

Dans ce cadre, le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) a engagé un groupement de commandes d'achat d'électricité. Chaque adhérent au groupement continue de gérer ses contrats en profitant des tarifs négociés par le SDEGM.

Il est en conséquence proposé à la Collectivité de demander son rattachement à ce groupement de commandes et d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes et les marchés inhérents à cette consultation.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le rattachement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au groupement de commandes d'achat d'électricité engagé par le SDEGM.
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes et les marchés inhérents à cette consultation et tous documents inhérents au présent dossier.

La séance est levée à 22h10

Procès-Verbal du conseil communautaire du 29 septembre 2015
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BALLEE	Mersch	Emmanuel	
BALLEE	Hubert	Sébastien	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERES	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Helbert	Christian	
EPINEUX LE SEGUIN	Cottureau	Michel	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTE	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Landelle	Bertrand	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Monneret	Françoise	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunay	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Mocher	Frédéric	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Jean-Pierre	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMANGE	Buchot	André	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Frégné	Cécile	